

Armoise Tracteurs Tondeuses A T T



LES PETITES ARMOISES CAPITALE MONDIALE D'ENDURANCE TONDEUSES

9éme Edition: 18 & 19 mai 2024

DOMAINE DE GRAVANNE SUR LE GRAVAN'S CIRCUIT REGLEMENT DE L'ENDURANCE

Sportifs

En premier lieu, chaque inscrit doit respecter le règlement et faire preuve <u>d'une</u> attitude correcte et respectueuse.

DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance de sa qualité de sportif, d'officiel ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion de l'endurance tracteur tondeuse doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans le monde sportif et de nature à valoriser l'image tracteur tondeuse.

Les participants ont le devoir de respecter toutes les injonctions émises par les différents officiels désignés sur l'épreuve. Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle conforme à la réglementation. Les participants sont responsables de leurs accompagnateurs, lors de toute activité organisée sur la piste ou le parcours, ainsi que dans les enceintes administratives et sportives (parc des participants, zone panneautage, voie des stands, etc...).

Il est rappelé aux participants que leur tracteur tondeuse et matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation. Dans le cas où l'ensemble des machines doivent être placées en parc fermé, les concurrents devront en outre prévoir un système antivol individualisé. Par ailleurs, le pilote s'engage à présenter une machine conforme au règlement particulier en vigueur et devant satisfaire aux contraintes mécaniques.

Les participants ne doivent se livrer à aucune manœuvre répréhensible, déloyale ou dangereuse, notamment :

- Il est interdit à un participant de conduire ou de pousser son tracteur tondeuse dans une direction opposée à celle de l'endurance, sauf dans la voie des stands avec le moteur arrêté.
- S'il a besoin de secours, il peut circuler seul à pied dans cette direction opposée après avoir placé son tracteur tondeuse en sûreté et hors de la piste, et tout en prenant bien garde de ne pas mettre en danger les autres participants.
- Les pilotes sur le point de dépasser ou d'être dépassés ne doivent pas se gêner les uns les
- Lorsque, pour une raison quelconque, un pilote quitte la piste, il doit la reprendre sans aucune aide extérieure, à l'endroit où il l'a quittée ou à l'endroit indiqué par les commissaires.
- Si, pour une raison quelconque, un pilote s'arrête pendant une course, il peut, s'il n'est pas arrêté par un Officiel, continuer à conduire ou à pousser son tracteur tondeuse dans la direction de l'endurance à ses risques et périls sous la réserve qu'il ne constitue pas un danger pour les autres concurrents.
- Il est expressément interdit à un pilote de transporter d'autres personnes sur son tracteur tondeuse.
- En cas d'abandon, il doit immédiatement quitter le parcours avec son tracteur tondeuse ou, si cela est impossible, il doit placer son tracteur tondeuse sur le côté du parcours où il

présente le moins de danger pour les autres. Si l'arrêt a lieu dans un virage, il doit pousser son tracteur tondeuse pour le sortir du virage si le profil du sol le permet.

- En dehors de la zone des stands ou de la zone de ravitaillement, sur la piste ou le parcours, toute aide extérieure apportée à un pilote pendant l'endurance est interdite, sauf si elle est apportée par un officiel de la manifestation désigné par l'organisateur dans le but d'assurer la sécurité.

Les coureurs doivent également respecter instantanément, sous peine de sanctions, les différentes indications qui leur sont transmises par les officiels au moyen de drapeaux ou signaux.

De la courtoisie du fairplay et de la bonne humeur vous seront demandés vis à vis des autres participants, des BENEVOLES, des commissaires, des organisateurs et du public durant toute l'épreuve.

La transgression d'un seul article du présent règlement sera sanctionnée d'une exclusion immédiate du Team.

OBLIGATIONS DE CHAQUE TEAM



Chaque team devra fournir 2 personnes de son équipe, (noms, prénoms, téléphone et adresse mail) qui seront nommées commissaires, 2 x 2h, afin de répondre aux besoins des 24h d'endurance (voir conditions sur le bulletin d'inscription).

Chaque commissaire nommé aura un bracelet. S'il n'est pas à sa place à l'heure prévue, le tracteur sera sanctionné par un arrêt d'une durée identique de la non présence du commissaire.

Article 1: L'endurance

L'endurance de tracteurs-tondeuses est prévue pour une durée de 24h00.

Départ : samedi 16h00 Arrivée: dimanche 16h00.

Sur une piste d'une longueur de 2300 mètres environ et d'une largeur de 4 mètres.

Cette endurance est réservée aux tracteurs-tondeuses exclusivement.

Article 2: Droit d'engagement

Engagement: 180€

Nombre maximum de team :100

Seul les 100 premiers arrivés (cachet de la poste faisant foi) seront retenus (pas de

mail)

Ne seront validés que les <u>bulletins d'inscription dûment complétés et accompagnés du règlement</u>

Adresse d'envoi : Armoise TT, 1 rue Cour 08390 Les Petites Armoises



Le dossier complet, certificats médicaux et assurances de responsabilité civile des pilotes est à transmettre au plus tard le 05 mai 2024

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés en cas d'annulation après le 05 mai 2024.

Une pochette Pass (bracelets équipage, bracelets mécanicien, pass véhicule) vous sera remis lors de votre entrée sur le domaine (Correspondant à votre bulletin d'engagement).

Article 3:

Chaque concurrent participant doit connaître les règlements et s'engage à les respecter sans réserve.

Article 4: Les horaires



- ⇒ Samedi 18 08h00 à 11h00 : Contrôle administratif et technique
- ⇒ Samedi 18 13h00 à 14h00: Essais libres sur piste.
- ⇒ Samedi 18 15h00 : Briefing du directeur de l'endurance et bénédiction par l'Abbé Chounette
- ⇒ Samedi 18 15h30 : Placement sur la grille de départ.

⇒ Samedi 18 16h00 : DEPART ⇒ Dimanche 19 16h00 : ARRIVEE

L'organisation se réserve tous droits de modification du planning.

Article 5 : Contrôle administratif

Les pilotes doivent impérativement se soumettre aux <u>vérifications administratives et techniques</u>.

				1 11			, .					. ^1	1
1 65	narticir	nants r	1evront	nnlig	atoiremi	ant se	nresenter	milnic	വല	documents	SHIVANTS:	ali controle	administratif:
LCJ	particip	Jants (ac vi Oiic	ODIIS	atoncin		presenter	munis	ucs	adcaments	Juivanto	au controle	aumminutatii .

- _ Certificat d'assurance (responsabilité civile)
- _ Pièces d'identités de chaque participant
- _ Certificat médical de chaque participant
- _ Autorisation parentale pour les mineurs (16 ans mini au jour de la manifestation) accompagnée de la copie de la pièce d'identité du mineur

Contrôle technique: Les tracteurs doivent respecter les articles 9, 10 et 11.

Seront contrôlé aussi : _Extincteur en état de validité

_ Tapis de sol

Casque

Suite au contrôle technique, les tracteurs seront mis en parc fermé

Seuls les équipages ayant satisfait au contrôle technique et administratif seront autorisés à prendre le départ

Article 6: Protection des participants

Pour votre sécurité

- ⇒ Casque NF.
- ⇒ Gants.
- ⇒ Chaussures montantes.
- ⇒ Lunettes ou visière.
- ⇒ Un système de coupe circuit attaché par cordon au poignet ou à la taille.
- ⇒ Chaque pilote aura un bracelet obligatoire porté au poignet.

Article 7: Les teams

- -Les pilotes: 8 maxi pour les équipes masculines / 10 maxi pour les équipes féminines.
- -Les mécaniciens: 4 maxi par équipe.
- -Seuls les pilotes inscrits pourront participer.
- -Aucune personne étrangère à l'équipe (non répertoriée sur le bulletin d'engagement) n'est autorisée à participer.

Si le cas se présente, l'équipe en cause sera sanctionnée par une exclusion.

L'âge minimum requis pour piloter un tracteur : 16 ans le jour J. Une autorisation parentale pour chaque pilote mineur sera demandée, et fourni à l'inscription.

Chaque équipe ne pourra utiliser <u>qu'un seul et unique tracteur</u>. Aucun changement ne sera autorisé.

Article 8 : Règle de circulation

Les pilotes ne devront en aucun cas avoir consommé de l'alcool ainsi que des produits illicites, ou autre, pouvant modifier leurs comportements et vigilance durant les 24h d'endurance.

Des contrôles seront effectués et un dépassement des normes en vigueur (code de la route) entrainera l'exclusion immédiate du pilote et pénalité de toute l'équipe. Aucun animal ne sera toléré sur le domaine.

En cas de panne sur le circuit, seul le pilote et les commissaires sont autorisés à pousser le tracteur.

Des véhicules de remorquage, placés aux abords du circuit, permettront une évacuation rapide et sécurisée des tracteurs durant les 24h00.

Seuls les véhicules de dépannage officiels seront autorisés dans l'enceinte du circuit.

En cas de non-respect de ces consignes de sécurité, des pénalisations seront attribuées.

Article 9 : Catégories

Pour participer aux 24h d'endurance, chaque catégorie de tracteur se doit de respecter les points suivants :

Origine:

- _ Chassis, direction et transmission d'origine.
- _ Accélérateur à pied
- _ Châssis de rechange = INTERDIT.
- _ Marche arrière.
- _ Sièges d'origines sont autorisés.

Proto:

- _ Chassis, direction et transmission modifiés ou prototypes.
- _ Châssis de rechange = INTERDIT.
- _ Châssis monobloc supportant les 2 essieux fixes (pas de liaison démontable, de type axe, boulons).
- _ Siège non suspendu et sans amortissement

Article 10 : Le tracteur, caractéristiques générales

Toute suspension interdite (chassis ou siège)

CHASSIS:

- _ Le tracteur ne doit en aucun cas posséder son système de coupe.
- _ Anneaux de remorquage avant et arrière obligatoires
- _ Largeur du tracteur de roue à roue : 130cm maxi.
- _ Pare-chocs avant et à l'arrière obligatoires (bouts arrondis et bouchés, hors gabarit)
- Protections latérales enveloppantes entre les roues pour la protection des jambes (ci-joint photo)



- Pas d'élément saillant.
- _ Aucune suspension autorisée, amortisseurs interdits sur les roues, même cachés.
- _ Roues avant plus petites que les roues arrière
- _ Taille pneus 10 pouces maxi à l'arrière, 8 pouces à l'avant (profil, voir article 11).



MOTEUR:

- _ Pot d'échappement obligatoire (pot hors du gabarit , échappement libre interdit) et zone chaude protégée.
- _ La puissance limitée à 22 CV.
- _ Moteur d'origine motoculteur ou tondeuse.
- _ Interdit : moteur de karting, moto, quad etc.

SECURITE:

- _ Le tracteur doit obligatoirement disposer d'un coupe circuit rattaché au pilote.
- _ Ouverture du capot sans outils (prévention incendie).
- _ Marche pied enveloppant.
- _ Eclairage avant et arrière obligatoire.
- Le capot moteur devra être présent et ce durant les 24h00

CONDUITE:

- _ Siège avec fixations solide (amortisseur interdite, siège agricole interdit ...).
- _ Volant obligatoire, guidon formellement interdit.
- _ Accélérateur au pied obligatoire, pas de commande au volant.
- Frein avant interdit.
- _ Frein sur l'essieu arrière obligatoire

Article 11: Les pneumatiques

Les pneus devront être de dimensions raisonnables et rester dans des tailles liées à celles des tracteurs tondeuses, diamètre des pneus 10 pouces maxi, d'origine, pneus profil gazon.

Pneus quads, Karting etc...., interdit

<u>Profils</u> autorisés :













Pneus agraires tolérés, chaines interdites



Article 12 : Numéros du team

- Les numéros du Team sont à la discrétion de l'organisateur.
- _ Numéros positionnés sur les côtés du tracteur
- _ Taille des numéros : 12 cm mini
- _ Numéro positionné à l'arrière du siège : 20 cm mini.
- _ Puce du transpondeur correspondant au N° du tracteur (à installer par vous-même suivant les consignes) vous sera fournie.

Article 13: Signalisation

Le directeur de l'endurance informera les pilotes des mesures de sécurité pour cette manifestation, lors du breifing d'avant course.

Il sera rappelé aux pilotes les usages des drapeaux de l'endurance.

Les commissaires du circuit communiqueront avec vous par l'intermédiaire de drapeaux de couleurs à respecter impérativement tout le long de cette endurance.



Jaune agité : Réduire sa vitesse et dépassement interdit



Rouge : Arrêt de l'endurance décidé par le directeur. Réduction de sa vitesse et interdiction de dépassement. Rester sous les ordres du directeur de l'endurance.



Noir accompagné d'un numéro: Arrêt immédiat du concurrent désigné avec pénalité décision du Directeur de l'endurance.



Blanc: Intervention des secours sur circuit, réduire sa vitesse.



Drapeau à damier : Fin de l'endurance. Arrêt des véhicules.

Article 14 : Grille de départ de l'endurance

- _ Départ effectué façon 24H du Mans, moteur à l'arrêt.
- Le placement des concurrents sur la ligne de départ : l'ordre de placement des 20 premiers se fera en fonction de l'ordre d'arrivée de l'année précédente.
- Le pilote et sa machine devront se présenter sur la grille de départ 1 heure avant le départ.

Seuls sont autorisés sur la grille de départ, 1 pilote et 1 mécanicien (aucun spectateur ainsi qu'aucun autre membre du team ne sera toléré)

Article 15 : Arrêt de l'endurance

Pour des raisons de sécurité, le directeur de l'endurance pourra à tout moment arrêter l'épreuve (drapeau rouge).

En cas d'arrêt de l'endurance :

S'il devient nécessaire d'arrêter l'endurance prématurément, le directeur agitera le drapeau rouge à hauteur de la ligne d'arrivée.

Les commissaires du circuit déploieront et agiteront leurs drapeaux jaunes.

Sous drapeau rouge, tous les tracteurs doivent réduire immédiatement leur vitesse et rester aux ordres du directeur, il est strictement interdit de dépasser.

L'entrée aux stands sera fermée, sauf décision contraire du directeur.

Aucune intervention sur les tracteurs, quelle qu'elle soit, n'est admise pendant la durée d'arrêt de l'endurance, sauf autorisation du directeur.

En cas d'arrêt de l'endurance, le classement sera celui de l'avant-dernier tour précédant le signal d'arrêt.

Procédure de nouveau départ :

Les positions des tracteurs sur la nouvelle grille seront déterminées par le classement établi au tour précédent de l'arrêt de l'endurance.

Peuvent participer au nouveau départ, les tracteurs ayant pris le premier départ et n'ayant pas abandonné.

Quel que soient le nombre et le temps des interruptions, l'heure d'arrivée ne sera pas modifiée

Au cas où il n'y aurait pas de nouveau départ, tous les tracteurs doivent se rendre immédiatement à leur stand respectif.

Le classement sera établi au tour précédent de l'arrêt de l'endurance.

Article 16: STOP & GO

Le non respect des consignes de sécurité et/ou tout comportement antisportif entraine une immobilisation, renouvelables 3 fois, et à la 4ème infraction : **EXCLUSION** du team.

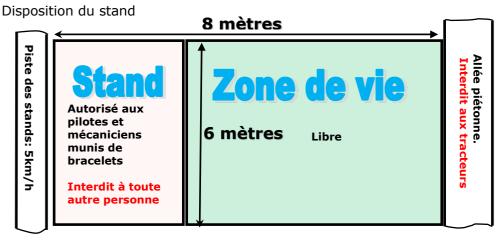
Article 17: Changement de pilote :

Un changement de pilote ne peut se faire que dans son propre stand.

Toute exception lors de cette procédure doit être validée par un membre de l'organisation habilité.

Article 18 : Règlement des stands, bracelets obligatoires

La vitesse est limitée à 5km/h sur la piste des stands



Les dimensions sont à respecter rigoureusement Aucune dérogation ne sera accordé



Le N° du team devra être affiché sur le stand.

La zone des stands est formellement interdite : aux enfants même accompagnés, aux poussettes, aux animaux, au public et à toute personne qui n'est pas mentionnée sur le bulletin d'inscription (exemple : la famille). Tout barbecue est interdit dans les stands.

Il est interdit de fumer proximité d'une source dangereuse

Article 19: Ravitaillement

- _ Le ravitaillement essence des tracteurs se fera obligatoirement et uniquement au stand
- _ Gants de sécurités obligatoires et extincteur dans les mains d'un mécanicien prêt à dégoupiller immédiatement en cas de besoin.
- _ Moteur à l'arrêt.
- _ Interdiction de fumer.
- _ Tout Team pris en flagrant délit de non respect des consignes de sécurité sera sanctionné: votre sécurité et celle des autres sont fondamentales

Article 20 : Assurance

Les organisateurs ont pris toutes les dispositions nécessaires au niveau des assurances. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable de tous dommages, matériels, corporels... entre participants.

Chaque participant du team devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avec son inscription.

Article 21: Respect de l'espace paddock

Les TEAMS sont priés de laisser les lieux en l'état de propreté dans lesquels ils les auront trouvés

Des containers sont installés à l'entrée droite du domaine et sont à votre disposition. Déposer vos déchets dans ces containers.

Les participants sont responsables de leurs accompagnateurs.

Un sac poubelle sera fourni à chaque Team, et si besoin de sacs supplémentaires, n'hésitez pas à en demander.

Article 22 : Respect de toilettes sèches

Les TEAMS ont à leurs dispositions des toilettes sèches installées sur le site des paddocks.

Rappels

Le non respect des articles 1 à 22 du présent règlement entrainera une exclusion immédiate !

Merci d'avance pour votre engagement, votre bonne humeur, votre fair-play, votre courtoisie...

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, à tout moment, et sans contestation possible, les termes de ce présent règlement.	